

DIRECTEUR(RICE) D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Offre n° 0013221200873964

Publiée le 07/12/2022

Synthèse de l'offre

Employeur : LA COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Place Jules Pellissier

13210 ST-REMY-DE-PROVENCE

Poste à pourvoir le : 15/02/2023

Date limite de candidature : 15/01/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Non précisé

Grade(s) recherché(s) : Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Educateur de jeunes enfants

Métier(s) : Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi :

DIRECTEUR(RICE) D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Crèche municipale "Le Club du Tout Petit"

Missions / conditions d'exercice :

Activité principale :

Un/une directeur/directrice met au coeur du projet de l'établissement le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Il/elle accompagne en ce sens l'ensemble de l'équipe à atteindre cet objectif à travers les différentes actions mises en place. Parallèlement à ses responsabilités d'accompagnement des équipes et de la structure, il/elle doit gérer les différents besoins de la crèche (sur les plans administratif et logistique).

Missions principales :

Piloter l'activité de la structure

Participer à la construction du projet social et éducatif et l'animer

Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes enfants et des familles

Assurer la gestion administrative et financière de la structure

Régisseur des recettes

Gestion du budget de fonctionnement

Manager/participer à la GRH et à l'administration du personnel

Entretenir et développer les relations avec les familles et les partenaires
Promouvoir la crèche et ses activités
Participer au développement local et à la promotion de la vie associative

Profils recherchés :

L'emploi requiert une grande disponibilité et implique des déplacements fréquents. La dimension relationnelle s'exerce à plusieurs niveaux, soit à un niveau de représentativité, soit à un niveau mettant en oeuvre une négociation de type technique.

Compétences :

Savoirs :

Cadre légal et règlementaire des politiques publiques de la famille et de l'enfance
Gestion des ressources humaines et d'encadrement d'équipe
Droit du travail et droit social
Principes de gestion financière d'un établissement ou d'un service
Environnement institutionnel du secteur de la Petite Enfance (acteurs, rôles, niveaux d'intervention et financements sur le secteur)
Etapes du développement de l'enfant, de ses besoins, des relations enfant / parent / professionnel
Modes d'intervention éducatives auprès de l'enfant
Maîtrise des outils informatiques

Savoir-agir :

Pouvoir mettre en place une gestion de projet (diagnostic, orientations, objectifs et actions)
Manager les équipes dans le cadre de la politique RH de l'établissement
Veiller à la sécurité des biens et des personnes et mettre en place les procédures nécessaires
Elaborer et gérer les budgets
Animer la participation des familles dans le pilotage du projet social et éducatif
Développer et animer les partenariats
Travailler avec des interlocuteurs multiples

Qualités requises :

Sens des relations humaines
Sens de l'organisation
Capacité à prendre des décisions
Aptitude à la négociation

Diplômes :

L'encadrement des établissements d'accueil de jeunes enfants est encadré par le Code de la santé publique, le décret N° 2007-230 du 20 février 2007 et par l'arrêté du 26-12-2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Accompagnés obligatoirement d'une expérience professionnelle (1 à 3 ans), les diplômes requis pour exercer la fonction de direction varient en fonction de la taille de l'établissement (nombre de places).

Ils sont les suivants :

Diplôme d'État de puériculture
Diplôme d'État d'infirmier

Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants

Diplôme d'État de docteur en médecine

Points de vigilance :

Dans une structure Petite Enfance, les professions sont réglementées par le Code de la santé publique.

La capacité d'ouverture d'un EAJE est autorisée uniquement si certaines personnes qualifiées travaillent dans l'établissement. Pour quarante pour cent au moins de l'effectif, des puéricultrices diplômées d'État, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'État, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'État ou des psychomotriciens diplômés d'État ; 2° Pour soixante pour cent au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement défini par le même arrêté.

Contact

Lien de candidature : www.emploi-territorial.fr/page.php?controller=rechercheoffre

Informations complémentaires :

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ avant le 15/01/2023

À l'adresse suivante :

LA COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Place Jules Pellissier

13210 ST-REMY-DE-PROVENCE

ou par mail : m.mounier@ville-srdp.fr

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme CORTESE Sandrine, directrice de crèche, tél. :

04.90.92.14.60 et/ou Mme MOUNIER Martine, Service des Ressources Humaines : m.mounier@ville-srdp.fr

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.